



Du plan hivernal à la veille saisonnière : pas de signal de sortie de la gestion au thermomètre de la grande exclusion

Paris, le 18 novembre 2013

La « veille saisonnière » qui a débuté depuis 15 jours s'annonce cette année encore avec son lot de mise à l'abri temporaire des personnes à la rue malgré l'engagement du gouvernement à mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement depuis l'hiver dernier. En dépit des places qui ont été pérennisées ou créées sur certains territoires, nous n'apercevons pas le changement de cap demandé par les associations d'un accès au logement ou à un hébergement stable avec un accompagnement des personnes. Dans un contexte inquiétant de forte augmentation des demandes au 115 (+ 31%) depuis septembre dernier, la saison hivernale s'est ouverte avec un « guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014 ».

Si les associations sont conscientes qu'il s'agit d'une période de transition, il apparaît urgent de mettre en œuvre les diagnostics à 360 ° sur toutes les situations de sans-abrisme et de mal-logement pour permettre de définir une offre adaptée aux besoins sur chaque territoire toute l'année.

Pour que les personnes à la rue ne soient pas accueillies encore cet hiver dans des conditions indignes et pour envisager des solutions de relogement et d'insertion durables, les associations demandent à l'Etat de s'engager à respecter les principes suivant :

- Le principe d'accueil inconditionnel doit être fermement réaffirmé par le gouvernement et appliqué sur tous les territoires,
- L'accueil des personnes doit se faire dans des conditions respectueuses de l'intimité et de la dignité (pas d'accueil collectif sur des lits picots dans des gymnases et autres lieux inadaptés, recours résiduel à l'hébergement d'urgence dans des bâtiments temporaires ou dans des dispositifs hôteliers),
- Chaque personne doit être orientée vers une solution de sortie digne et pérenne, en visant prioritairement l'accès direct au logement lorsque la situation le permet,
- Le principe de continuité doit être assuré (pas de turn-over des places, pas de fermeture en journée) afin de garantir le non-abandon des personnes prises en charge cet hiver ;
- Un accompagnement social de qualité doit être proposé pour toute personne qui en éprouve le besoin.

Une instruction écrite de la Ministre du logement devrait être prochainement adressée aux Préfets afin d'améliorer les conditions d'hébergement et d'accompagnement des personnes et faciliter leur accès au logement. Nous soutenons cette démarche positive en attendant sa mise en œuvre concrète sur les territoires.

Sur certains territoires, alors même que les capacités hivernales d'hébergement sont renforcées, elles ne suffiront pas ou ne seront pas adaptées. Sur d'autres territoires peu ou moins tendus, l'accès direct au logement peut être organisé dès maintenant. Des leviers d'action existent pour héberger ou loger davantage de personnes dans de bonnes conditions avec la mobilisation du parc locatif social (mobilisation forte des réservataires, et de toutes les catégories de logement, développement de dispositifs innovants), et du parc privé (conventionnement, utiliser les logements vacants, intermédiation locative), réquisitions de terrains et de locaux vides.

Des solutions d'accès au logement rapides doivent être mise en place dès cet hiver. Des perspectives doivent être proposées aux plus fragiles maintenant !

Contacts presse :

FNARS : Céline Figuière 01 48 01 82 06

Fondation Abbé Pierre : Mighelina Santonastaso : 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

Secours Catholique : Catherine Coutansais 01 45 49 73 40 et Djamilia Aribi : 01 45 49 75/06 85 32 23 39

Les 34 associations du Collectif

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique,
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs,
ATD Quart Monde,
Aurore,
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif Jeudi noir
Collectif Les Morts de la Rue,
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française,
Emmaüs France,
Emmaüs Solidarité,
Enfants de Don Quichotte,
Fédération d'aide à la santé mentale Croix marine
Fédération des Associations et des acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL),
Fédération de l'Entraide Protestante,
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent,
Fédération des Pact,
Fédération nationale Habitat & Développement,
Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS),
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage),
Fondation Abbé Pierre,
Fondation de l'Armée du Salut,
France Terre d'Asile,
Habitat et Humanisme,
Les petits frères des Pauvres,
Ligue des Droits de l'Homme,
Médecins du Monde,
Secours Catholique,
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM),
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO),
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCCLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ),
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)